

8 septembre 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 8 septembre 2014 à 20h00.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Jean-Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

**Résolution #2014-09-01**

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 est proposée par Jean-Denis Vachon.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$110,842.16. (chèques numéro 18 481 à 18 522 sauf 18 485 + virements du 12 août au 8 septembre).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE

M. Harold Gilbert, président de la Fabrique de Saint-Frédéric est venu rencontrer le conseil afin de leur faire une demande de commandite concernant les concerts donnés à l'église. La demande consiste à une commandite de 500\$ à chaque concert.

Comme le conseil est d'accord, il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric verse un montant de 500\$ à la Fabrique de Saint-Frédéric à chaque concert qui sera donné à l'église. Généralement, deux concerts ont lieu par année.

MANDAT À ARRAKIS POUR LA SUITE DE LA RECHERCHE EN EAU

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à trois forages à l'automne 2013;

ATTENDU QUE ces forages n'ont donné aucun résultat;

ATTENDU QUE le conseil a comme priorité de trouver de l'eau afin de régler le problème de manque d'eau;

ATTENDU QUE la firme Arrakis a présenté une offre de service pour l'étape 2 de cette recherche en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte l'offre de service de la firme Arrakis au montant de 7 845.50\$ pour des travaux qui consiste à la réalisation de sondage à l'aide d'une pelle mécanique ou d'une rétro-excavatrice, à l'échantillonnage des sols, au nivellement du terrain et des sondages réalisés afin de déterminer la capacité de l'ouvrage à intégrer le système gravitaire ainsi qu'un compte-rendu des

résultats des travaux contenant des recommandations sur la suite du projet ainsi qu'une estimation budgétaire.

Les endroits ciblés pour ces travaux sont près de la source #4 ainsi que sur la terre à M. Louis Dionne.

**ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE  
Résolution #2014-09-01  
DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a demandé des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 11 août 2014 et qu'une (1) seule soumission a été déposée, soit :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| 1. Transport Mario Giguère | 809 190.05\$ |
|----------------------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et adopté à la majorité des membres du conseil que la soumission de « Transport Mario Giguère » au montant de huit cent neuf mille cent quatre-vingt-dix et cinq sous (809 190.05\$) soit retenu pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité pour cinq saisons. Jean-Denis Vachon fait part de sa dissidence.

**ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA  
COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a demandé des soumissions pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 26 août 2014 et que deux (2) soumissions ont été déposées, soit :

- |                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| 1. Services Sanitaires Denis Fortier | 140 740.75\$ |
| 2. Services Matrec                   | 141 608.56\$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la soumission de « Services Sanitaires Denis Fortier » au montant de cent quarante mille sept cent quarante et soixante-quinze sous (140 740.75\$) soit retenu pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2017.

**RÉSOLUTION POUR RACCORDEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC DE  
LA MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION ET DE LA MUNICIPALITÉ  
SAINT-FRÉDÉRIC**

CONSIDÉRANT QUE le raccordement entre les deux systèmes d'aqueduc serait facilement réalisable étant donné la proximité des deux réseaux;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement permettrait aux deux municipalités de palier à une éventuelle pénurie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement permettrait d'avoir une quantité suffisante de réserve d'eau pour permettre aux industries locales de rencontrer les normes en protection incendie vu la quantité suffisante d'eau emmagasinée par les deux municipalités,



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité :

QU'avant d'effectuer ce raccordement, il sera nécessaire d'acquérir une partie du 166 rue Principale à Tring-Jonction. MM. Henri Gagné et Mario Groleau, tous deux maires de chacune des municipalités en cause, seront les personnes mandatées afin de procéder à la négociation et à l'acquisition de ce terrain. Les coûts seront défrayés à part égale entre les deux municipalités (arpenteur, laboratoire de canalisation, notaire, etc.);

QUE la Municipalité de Tring-Jonction sera le maître d'œuvre pour effectuer l'ensemble du projet;

QU'un CA d'environnement devra être demandé au Ministère de l'Environnement afin d'effectuer le raccordement des deux municipalités selon les normes;

QU'après l'étape précédente complétée, une firme d'ingénieur sera mandaté pour l'estimation des coûts et la réalisation des plans et devis afin d'effectuer ce raccordement. L'estimation des coûts devra comprendre un compteur d'eau et la comparaison des coûts entre une valve électronique qui pourrait être ouverte à distance par les pompiers ou par l'une ou l'autre des deux municipalités et une valve manuelle. Les coûts seront défrayés à part égale entre les deux municipalités;

QUE le choix entre une valve électronique ou une valve manuelle sera décidé conjointement entre les deux municipalités;

QU'après le raccordement effectué, les frais d'entretien annuels seront assumés à part égale entre les deux municipalités.

#### INSTALLATIONS SEPTIQUES AUX RAYONS UV

ATTENDU QUE l'article 87.14 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) interdit l'installation de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet à moins que l'autorité municipale concernée se prévale de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et prenne à sa charge l'entretien dudit système;

ATTENDU QUE la compétence en matière de mise aux normes des installations septiques a été transférée à la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche consent de se prévaloir de l'article 25.1 de la Loi des compétences municipales, à cet égard;

ATTENDU QU'un citoyen de Saint-Frédéric a fait la demande pour l'installation d'un tel système;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric autorise l'installation de système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur son territoire.

### HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité d'établir les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal à l'année comme suit : lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi.

### COLLOQUE DE ZONE

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que Cathy Poulin participe au colloque de zone qui se déroulera les 10 et 11 septembre à Saint-Georges au coût de 100\$ pour les deux jours.

### FORMATION SUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe à la formation « La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation » qui se déroulera le 16 septembre à Lac-Etchemin au coût de 278\$.

### VENTE DE LA VIELLE CHARRUE AVEC LES ÉQUIPEMENTS

Étant donné que le déneigement est maintenant fait à contrat, la vieille charrue avec ses équipements sera mise en vente au plus offrant. Un prix de base sera établi. L'annonce sera placée sur internet sur les sites des PACS et KIJJI avec une date limite pour venir déposer les offres.

### RAPPORT DES COMITÉS

#### a) Entretien routier

Le débroussaillage a été fait dans le Rang 1 et dans la Route Lessard au complet.

Comme il reste du budget, le reste des fossés du rang St-Narcisse sera creusés.

#### b) Loisirs, culture & embellissement

Rien à mentionner.

#### c) Eau potable

Il entre approximativement 400 mètres cube comparativement à 700 mètres cube normalement. Le réservoir est plein.

#### d) O.M.H.

Rien à mentionner.

#### e) MADA

Rien à mentionner.

#### f) INCENDIE

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière. Le comité a demandé à ce que les bornes fontaine qui présentent des anomalies soient réparées d'ici l'hiver.

## CORRESPONDANCE

Réponse du MTQ suite à la demande de diminution de vitesse en avant du terrain de balle sur la Route 112 mentionnant que selon le modèle sélectif de limite de vitesse en vigueur au MTQ, le nombre d'accès et la vitesse pratiquée, ainsi qu'une compilation des accidents des trois dernières années, ne permettent pas de justifier une réduction de la limite de vitesse à cet endroit.

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric devienne partenaire bronze à la Soirée des Sommets du CLD Robert-Cliche au coût de 100\$.

Demande de participation à la campagne de financement annuel de la maison Catherine de Longpré. Le conseil ne participera pas.

Lettre de remerciement pour la participation de la municipalité au programme d'été Multi-Aventures 2014. Un (1) adolescent de Saint-Frédéric y a participé.

Lettre du MAMROT annonçant que la municipalité recevra 676 469\$, répartis sur cinq ans, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

## VARIA

Rien à mentionner.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne-Marie Lachance à 21h25.